

# Leçon 2 : Les marchés financiers

Dr TEMBELY Salifou

# Table des matières



I - Objectifs	3
II - Définitions des concepts de marchés primaires, marchés secondaires et la raison d'être d'une Bourse de Valeurs mobilières	4
III - Le marché primaire	5
IV - Le marché secondaire : la bourse des valeurs mobilières	6
V - Les différentes catégories de titres	7
VI - Organisation des bourses de valeurs	8
VII - Les différents ordres de bourse	9

# Objectifs

## *Objectifs d'apprentissage*

Définitions des concepts de marchés primaires, marchés secondaires et la raison d'être d'une Bourse de Valeurs mobilières

Les actions et les obligations

Importance de l'organisation et de la transparence des Bourses de valeurs mobilières

Formation des cours de bourses

A la fin de cette leçon vous serez capable de :

- Définir les notions de MARCHES FINANCIERS, BOURSE DE VALEURS MOBILIERES
- Comprendre le rôle du marché financier et son organisation
- Calculer le cours d'un actif par confrontation des offres d'achats et de ventes

# Définitions des concepts de marchés primaires, marchés secondaires et la raison d'être d'une Bourse de Valeurs mobilières



Puisque certains agents économiques investissent plus qu'ils n'épargnent tandis que d'autres épargnent plus qu'ils n'investissent, il est nécessaire que s'organisent des marchés des un vers les autres. Ces transferts : offre de capitaux (épargne) et demande de capitaux (investissement) vont se rencontrer sur *le marché de capitaux*. Le marché de capitaux se compose de trois branches : le marché monétaire ; le marché de crédit et *le marché financier*. C'est ce dernier compartiment, le marché financier qui nous intéresse dans le cadre de ce cours.

*Le marché financier est le lieu de rencontre des offres et demandes de fonds à long terme. Il a pour vocation de mettre en relation directe les demandeurs et les pourvoyeurs de fonds présents dans une économie donnée : on parle de finance directe et les intermédiaires jouent le simple rôle de courtiers.*

Du point de vue conceptuel, le marché financier se divise en deux parties : le marché primaire et le marché secondaire.

# Le marche primaire



En tant que marché primaire, le marché financier permet de lever du capital et de transformer directement l'épargne des ménages en ressources longues pour les collectivités publiques et privées ; En contre partie des capitaux qu'elles recueillent, ces collectivités émettent des valeurs mobilières qui matérialisent les droits acquis par ceux qui ont apporté ces capitaux.

Il faut donc noter que le marché primaire est un marché de neuf, c'est-à-dire qu'il concerne les titres lors de leur émission. Il est le marché qui procure des fonds aux entités émettrices.

# Le marche secondaire : la bourse des valeurs mobilières



L'investisseur ayant acquis des titres sur le marché primaire peut se retrouver confronté à deux contraintes résumées dans les interrogations suivantes :

- que doit faire un épargnant s'il doit se séparer de ces titres pour régler des problèmes financiers imprévus ?
- comment doit agir un investisseur s'il n'a plus confiance en la société où il est actionnaire ou s'il souhaite investir dans une société potentiellement plus rentable ou même réaliser un autre placement ?

De ces deux contraintes : *liquidité et mobilité* ; naissent une offre et une demande de titres. S'il n'était pas possible de les satisfaire peu de gens oseraient s'engager sur le marché primaire. Ce marché de titres est appelé *marché secondaire ou bourse des valeurs mobilières*.

*La bourse des valeurs mobilières est donc le lieu de rencontre des propriétaires des titres déjà émis et d'acheteurs souhaitant acquérir ces mêmes titres*. Il s'agit donc d'un marché d'occasion qui apparaît après l'émission des titres ; le premier acquéreur est alors libre de vendre ses titres selon la loi de l'offre et de la demande qui établira la cotation.

Il est à noter que ce marché n'apporte pas des ressources aux entreprises mais permet simplement de rendre liquides et mobiles les titres émis sur le marché primaire. De la santé et de l'efficacité de ce marché dépendra le bon fonctionnement du marché primaire et donc la vitalité de l'économie.

*Activité d'apprentissage 1 :*

*Titre de l'exercice :* Raison d'être d'une bourse de valeurs

*Mise en contexte :* Importance pour un opérateur d'investir dans un actif boursier plutôt que dans un actif non coté

*Type :* Rédactionnel

*Question :* Commentez la citation : « La bourse est la marché de l'occasion sans lequel le neuf

aurait du mal à exister » (Pourquoi dit-on que la bourse est le marché de

l'occasion ? quel est le marché du neuf ? Pourquoi ce dernier aurait du mal à

exister sans la bourse ? Quel est le « paradoxe » de cette citation ?)

Indice (facultatif)

*Solution :*

- La bourse est le marché de l'occasion car c'est le lieu d'échanges de titres déjà émis (c'est-à-dire déjà existants) sur le marché primaire
- Le marché du neuf est le marché primaire car c'est le lieu où les titres sont émis pour la première fois (neuf)
- Le marché primaire aurait du mal à exister sans le marché secondaire (bourse des valeurs) pour les raisons de liquidité et de mobilité
- Le paradoxe est que communément c'est le marché du neuf qui permet au marché de l'occasion d'exister contrairement à ce qui est affirmé ici

# Les différentes catégories de titres



IV

Il existe une multitude de produits financiers. Il n'est pas question ici de les décrire tous mais d'en dégager quelques aspects généraux. On distingue deux principales familles de titres :

- les actions ou valeurs mobilières à revenu variable
- les obligations ou valeurs mobilières à revenu fixe

## *Les actions*

*Une action est un titre de participation dans une société de capitaux qui confère à son possesseur la qualité d'associé et sauf exception lui donne un droit proportionnel sur la gestion de l'entreprise, sur les bénéfices réalisés et sur l'action sociale*

Les porteurs d'actions sont des associés à l'entreprise et doivent notamment :

- être informés des résultats et de l'activité en général de l'entreprise
- pouvoir participer aux assemblées générales (avec ou sans possibilité de vote selon le type d'action)
- toucher des dividendes si la société décide d'en distribuer et à condition que la société ait fait des bénéfices.

## *Les obligations*

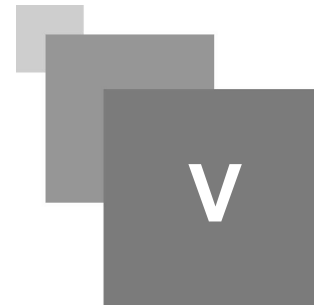
*Une obligation est un titre qui donne à son détenteur la qualité de créancier de la collectivité émettrice qui s'engage à la rembourser à une échéance déterminée et à lui verser un intérêt périodique fixe.*

L'intérêt des obligations est sur, contrairement aux dividendes de l'action.

Les obligations peuvent être émises par des collectivités aux statuts juridiques diverses :

- l'Etat à travers le trésor public
- les collectivités publiques ou semi – publiques ; régions départements, villes, entreprises publiques ou semi- publiques etc.
- les sociétés de capitaux du secteur privé présentant une large surface financière et une certaine notoriété.

# Organisation des bourses de valeurs



*Activité d'apprentissage 2 :*

*Titre de l'exercice :* Comparaison des organisations de la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières Ouest Africain) et de la Bourse de Paris (Euronext Paris)

*Mise en contexte :* Rechercher sur les sites internet des deux bourses

*Type :* Rédactionnel

*Question :* Comparer les organisations de la BRVM et de la Bourse de Paris (Euronext Paris) en faisant ressortir l'importance de la régularité et l'importance de l'exactitude des informations diffusés par les acteurs

Indice (facultatif)

*Solution :*

- Puisque la bourse propose aux épargnants d'investir leur argent dans les entreprises, les autorités boursières sont obligées de veiller à la régularité des opérations et à ce que les entreprises cotées publient des informations exactes. Ces autorités vont donc sélectionner les entreprises en fonction de plusieurs critères dont la taille, le secteur d'activité etc....
- Localisation : BRVM (Abidjan : alors qu'elle concerne toute la sous région) tandis que la Bourse de Paris (anciennement situé au Palais Brongniart est maintenant délocalisé dans la banlieue de Londres depuis son intégration à Euronext en 2000 qui elle-même fait partie de la holding NYSE Euronext)
- Notons que les dénominations ne sont pas les mêmes : Par exemple l'équivalent des SGI (Sociétés de Gestion et d'Intermédiations) de la BRVM sont les Sociétés de Bourse à Paris.

*Activité d'apprentissage 3 :*

*Titre de l'exercice :* Comparaison entre la SEC (Security Exchange Commission) des USA et l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) en France

*Type :* Lecture de l'article <http://blogs.u-paris10.fr/content/propos-de-la-securities-and-exchange-commission-sec-et-de-lautorite->

# Les différents ordres de bourse

VI



Les ordres de bourse sont des instructions données par toute personne physique ou morale qui désire acheter ou vendre des valeurs mobilières.

Un ordre de bourse contient à la fois des stipulations de caractères généraux, des stipulations de validités et des stipulations de prix.

## *Stipulation de caractères généraux*

Elle concerne : le nom du titre à traiter, la nature des titres (actions ou obligations ou autres), le nombre de titres à négocier, le sens de l'opération à réaliser (achat ou vente)

## *Stipulation de validité :*

Lorsqu'un investisseur donne un ordre de bourse, il doit préciser si son ordre est valable :

- « Jour » c'est-à-dire que son ordre est uniquement valable dans la journée de bourse durant laquelle il est passé
- « À date déterminée » : l'investisseur fixe dans ce cas une durée de vie de son offre, si l'ordre n'a pas été exécuté durant cette période il ne sera plus valable.
- « À révocation » l'ordre dans ce cas (sauf contre ordre de l'investisseur) restera valable pendant toute la durée du mois boursier.

## *Stipulation de prix*

Selon que l'investisseur veut vendre ou acheter à n'importe quel prix ou qu'il se soit fixé des objectifs

de prix minimum ou maximum il utilisera différent type d'ordre de bourse :

- « Au mieux » ou « A tout prix » ; dans ce cas l'investisseur ne donne aucune indication de prix ; l'ordre doit être exécuté à n'importe quel prix : c'est un ordre prioritaire.
- « A cours limité » l'investisseur indique dans ce cas le prix maximum (resp. minimum) au dessus (resp. en dessous) il ne désire pas acheter (resp. vendre).
- « Au prix du marché » c'est un ordre à cours limité mais dont la limite est égale au prix du titre au moment de l'offre ou à son prix d'ouverture si l'offre est faite avant l'ouverture du marché.
- « Tout ou rien » c'est un ordre à cours limité qui ne doit pas être exécuté que si toute la quantité sollicitée peut être traitée.
- « A seuil de déclenchement » ; c'est un ordre au mieux qui ne commence à être valable que si le cours du titre franchit à la hausse ou à la baisse un certain seuil.
- « A plage de déclenchement » ; c'est un ordre à cours limité qui ne s'active que lorsque le cours du titre ne franchit qu'un certain seuil.

### La formation des cours de bourses



Le travail des responsables de cotation est de rapprocher les acheteurs et les vendeurs d'un même titre, de faire coïncider l'offre et la demande d'une valeur.

Le cours d'une valeur est fonction du nombre de titres demandés ou offerts à tel ou tel prix. Le principe de base est de satisfaire le maximum d'ordres, le cours retenu ne devant pas être contestable. Ce cours d'équilibre est obtenu en tenant compte des règles suivantes :

1. tous les ordres au mieux sont exécutés en priorité
2. le cours coté est toujours celui qui permet de négocier le maximum de titres.
3. tous les ordres d'achat (resp. de vente) libellés à un prix inférieur (resp. supérieur) au cours coté ne seront pas pris en considération.
4. les demandes ou les offres dont les limites se trouvent être égales au cours coté peuvent être exécutées totalement ou partiellement.

*Activité d'apprentissage 4 :*

*Titre de l'exercice :* Cotation d'un Actif Financier

*Mise en contexte :* Confrontation des ordres d'achats et de ventes en vue de trouver le cours coté (ou encore cours d'équilibre)

*Type :* Exercice

Question : Déterminer le cours d'équilibre (cours côté) du titre T dont voici regroupés les ordres d'achat et de vente :

Ordres d'achat

Achat de 550 titres au mieux ; Achat de 25 titres à 329,5 F ; .Achat de 50 titres à 329F ; Achat de 100 titres à 327,5F ; +Achat de 200 titres à 327 F.

Ordres de vente

Vente se 200 titres au mieux ; Vente de 200 titres à 326F ; Vente de 150 titres à 328,5F ; Vente de 75 titres à 329F ; Vente de 250 titres à 329,5F

Solution :

Nous allons confronter les offres d'achat et de vente de ce titre à travers le tableau ci - dessous

**TABLEAU**

ACHATS		PRIX PAR ORDRE DECROISSANT	VENTE	
NOMBRE	CUMUL		CUMUL	NOMBRE
550	550	....	875	-
25	575	329,5	875	250
50	<b>625</b>	<b>329</b>	<b>625</b>	75
-	625	328,5	550	150
-	625	328	400	200
100	725	327,5	200	-
200	925	327	200	-
-	925	....	200	200

***Le cours d'équilibre de ce cours est de 329 F***

 **Remarque**

- L'auditeur doit s'assurer qu'il bien compris que l'algorithme qui a servi à déterminer ce cours répond bien aux critères 1 à 4 définis ci – dessus pour l'obtention du cours d'équilibre.
- Notons que si nous reprenons le même exercice en remplaçant les « 75 ventes à 329 F » par « 100 ventes à 329 F » on trouve le même cours d'équilibre sauf que 25 parmi ces 100 offres de ventes à 329 F ne seront pas servis (critères 4)